Type d'attestation: (Cocher une seul case)

☐ LH - Locaux d'habitation (Attestation jaune)

☐ RP - ERT-ERP-Extérieures-SG Habitation (Attestation verte)

☐ PR - Production sans stockage (Attestation bleue)

☐ PST - Production avec stockage (Attestation violette)

N° référence attestation: (5 chiffres)

….....

Date du contrôle:

….....

Adresse du chantier :

….....

….....

….....

Installateur :

….....

….....

Madame, Monsieur,

Lors du contrôle de votre installation électrique, le contrôleur a signalé sur le rapport d'inspection des observations et non conformités. Afin de traiter votre dossier et comprendre les modifications effectuées,

vous devez nous retourner cette déclaration remplie et signée par vos soins.

Nous nous réservons le droit de procéder à un contrôle portant sur les modifications que vous déclarez avoir exécutées.

Les frais engagés pour effectuer ce(s) contrôle(s) seront à votre charge et à régler avant la deuxième visite. (12 000 CFP. HT par contrôle + les frais de déplacement).

DECLARATION DE MISE EN CONFORMITE(1)

L'installateur doit énumérer point par point les travaux effectués pour mettre en conformité les installations électriques de l'ensemble du chantier.

Obs n°	Travaux modificatifs	Identification des locaux

Date : **Cachet :**

Signature :

(1) Dans le cas de plusieurs logements, il est obligatoire de nous fournir une déclaration par logement.

L'établissement d'une fausse déclaration est passible des sanctions édictées par l'article 441-7 du Code Pénal.

A retourner:

- Soit par mail à l'adresse: **secretariat@cotsuel.nc ;**
- Soit à déposer directement au bureau aux horaires d'ouvertures ;
- Soit à déposer directement dans la boîte aux lettres située à l'extérieur le long de la galerie.

COTSUEL : 86, RT1 Galerie Centr'Auteuil, Boîte n°2, 98835 DUMBEA

Tel : 27 14 77